

Stockages de résidus du Brugeaud et de Lavaugrasse

Inspection du 26 octobre 2021

- Activité ICPE (stockage de résidus - 1735) encadrée par AP du 11 février 2019
- Thèmes inspection :
 - conformité de l'installation et visite des travaux effectués et en cours,
 - accessibilité des points de prélèvements,
 - entretien et écoulement des eaux (drain, pluvial, canaux),
 - résultats d'analyse des eaux en entrée et sortie de stations, de l'air sur site et dans l'environnement proche.
- Constats : plusieurs non-conformités concernant le plan de réseau de collecte des effluents, le fichier de suivi des boues et la non réalisation de certaines mesures prescrites sur la chaîne alimentaire. Ces non-conformités n'engagent pas la sécurité, ainsi, les délais proposés par l'exploitant permettront à celui-ci de se remettre en conformité.
- Différentes demandes notamment : compléments au niveau du plan de réseau de collecte des effluents, vérification et remise en étanchéité de la bêche du bassin avant traitement de la STE, rapport et propositions d'améliorations afin de limiter les infiltrations d'eau de ruissellement dans le stockage...
- Suites de l'inspection : L'exploitant s'est engagé à réaliser des travaux concernant l'étanchéification des bassins, une mise à jour de plans des réseaux collecteurs doit être transmise au service de contrôle.



Bilan Contrôles inopinés

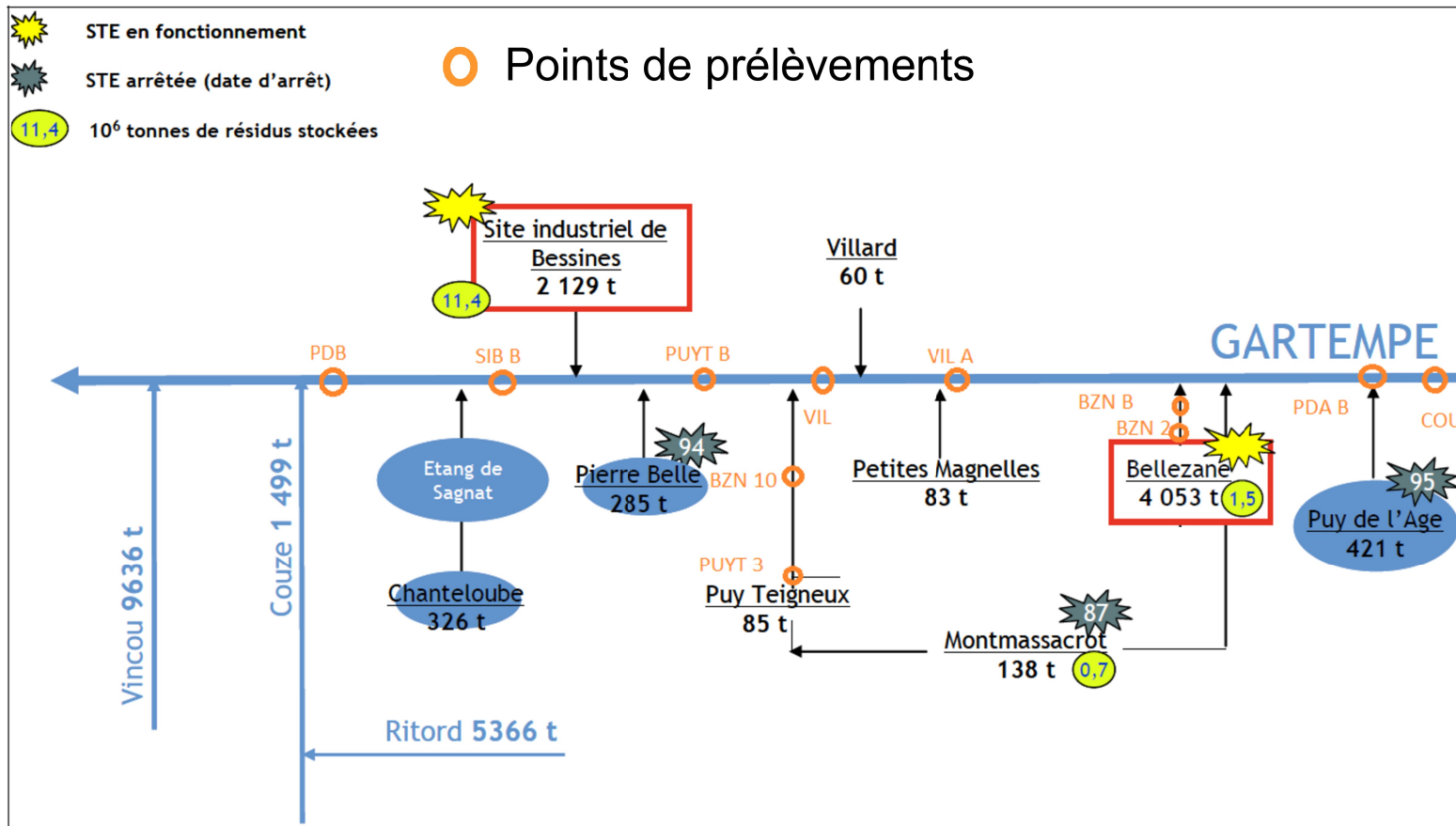
06 mai 2021

Circulaire du 22 juillet 2009 relatif à la gestion des anciennes mines d'uranium

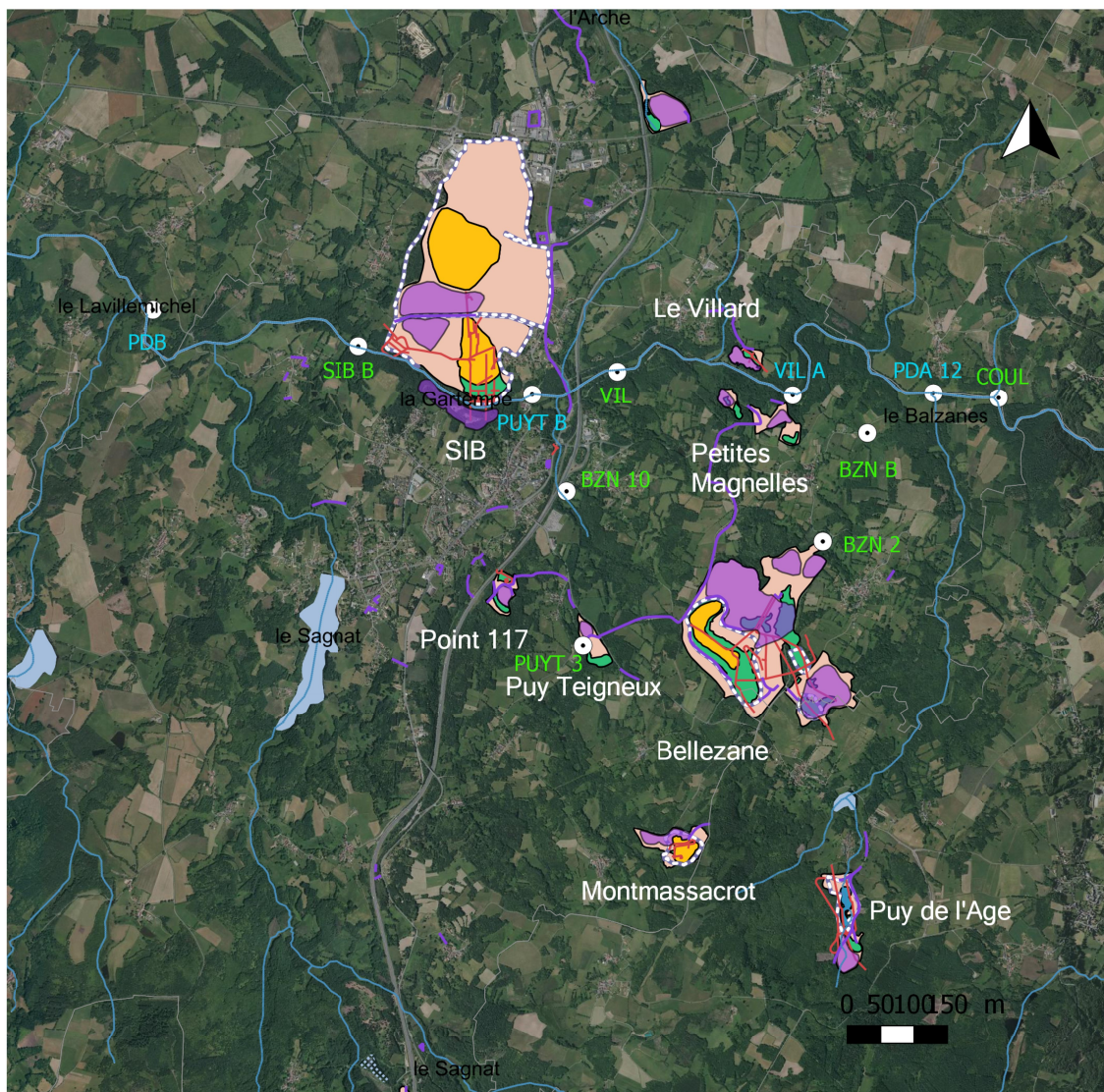
- Contrôle sur le rejet des eaux du site minier et/ou sur les eaux superficielles dans le cours d'eau récepteur et comparaison
 - avec les résultats ORANO d'autosurveillance
 - avec les résultats ORANO sur le même prélèvement
- Choix d'un laboratoire extérieur agréé par l'ASN pour les mesures radiologiques

Campagne de contrôles 2021 ciblée le bassin versant de la Gartempe incluant des sites miniers et ICPE ayant fait l'objet d'un arrêt de la surveillance sur le vecteur eau et des sites toujours sous surveillance

Bassin versant de la Gartempe



Contrôles inopinés-2021- sites miniers et points de prélèvements



Légende

- Galeries
- Stockage résidus
- Verse à stériles
- Stériles dispersés
- MCO
- Carreau minier
- MCO en eau

Puy Teigneux : Site minier

- PDA 12: nouveau point de prélèvement ou ancien
- BZN B: point de prélèvement réglementaire

Plusieurs constats

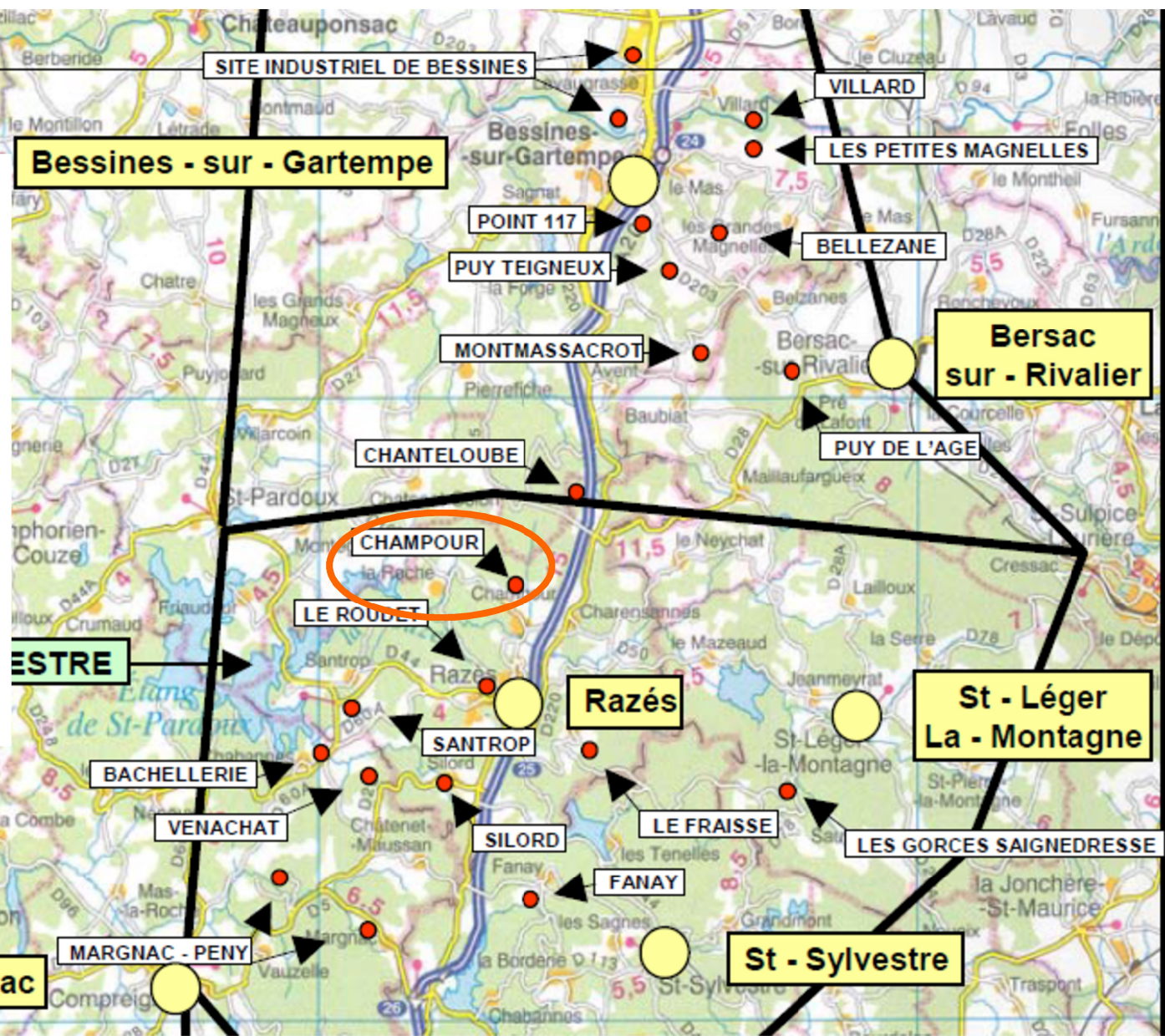
- Concernant les eaux de rejets des sites ICPE de Bellezane / Montmassacrot, réglementées par arrêtés d'autorisation (tableau 1), aucun dépassement des valeurs limites prescrites par l'arrêté correspondant n'a été mis en évidence.
- Concernant les sites miniers, suite à la parution du décret n° 2018-434 du 4 juin 2018 portant diverses dispositions en matière nucléaire et abrogeant le décret n°90-222 du 9 mars 1990 (RGIE), plus aucune valeur seuil en uranium ou radium n'existe pour les rejets miniers. Néanmoins, les résultats des contrôles effectués le 6 mai 2021 sur les rejets du site de Puy Teigneux (PUYT3) ne révèlent aucun dépassement des anciens seuils fixés par l'ancien décret (pour rappel : 0,74 Bq/l pour le radium 226 soluble et 1,8 mg/l pour l'uranium 238 soluble).
- Diminution ou stabilité du marquage radiologique par rapport aux derniers résultats d'autosurveillance
- Les mesures prises par Orano pour traiter les rejets miniers doivent être poursuivies.

Année 2022



Site de Champour – Situation réglementaire

- Concession de Saint Sylvestre, Division minière de la Crouzille, AP1 du 8 janvier 1998
- Commune : Razès
- Programme de surveillance eau
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite



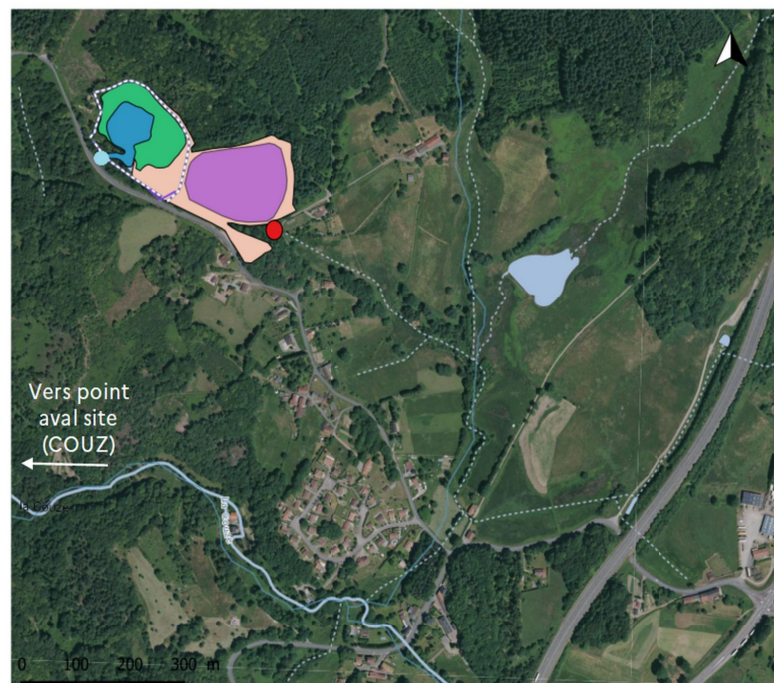
Site minier de Champour – Inspection

26 avril 2022

Plusieurs constats :

- Le site reste conforme à son usage (plan d'eau privatif), bon entretien.
- Il existe une clôture autour de la MCO dont l'entretien n'est pas imposé dans l'arrêté préfectoral. Seul le propriétaire veille à son entretien.
- La zone de cumul des rejets diffus doit être davantage sécurisée (en rouge sur la carte).
- Les anciens bassins de décantation sont ennoyés, l'exploitant doit fournir le mode de traitement effectué à l'époque du réaménagement.
- L'exploitant est tenu de compléter son dossier de récolement compte de tenu des attentes listées ci-dessus.

Site minier de Champour (87)



Source données: BD Topogé®, Orano Mining®, IGN

Légende

- Verse à stériles
- Clotures
- MCO
- MCO en eau
- Carreau minier

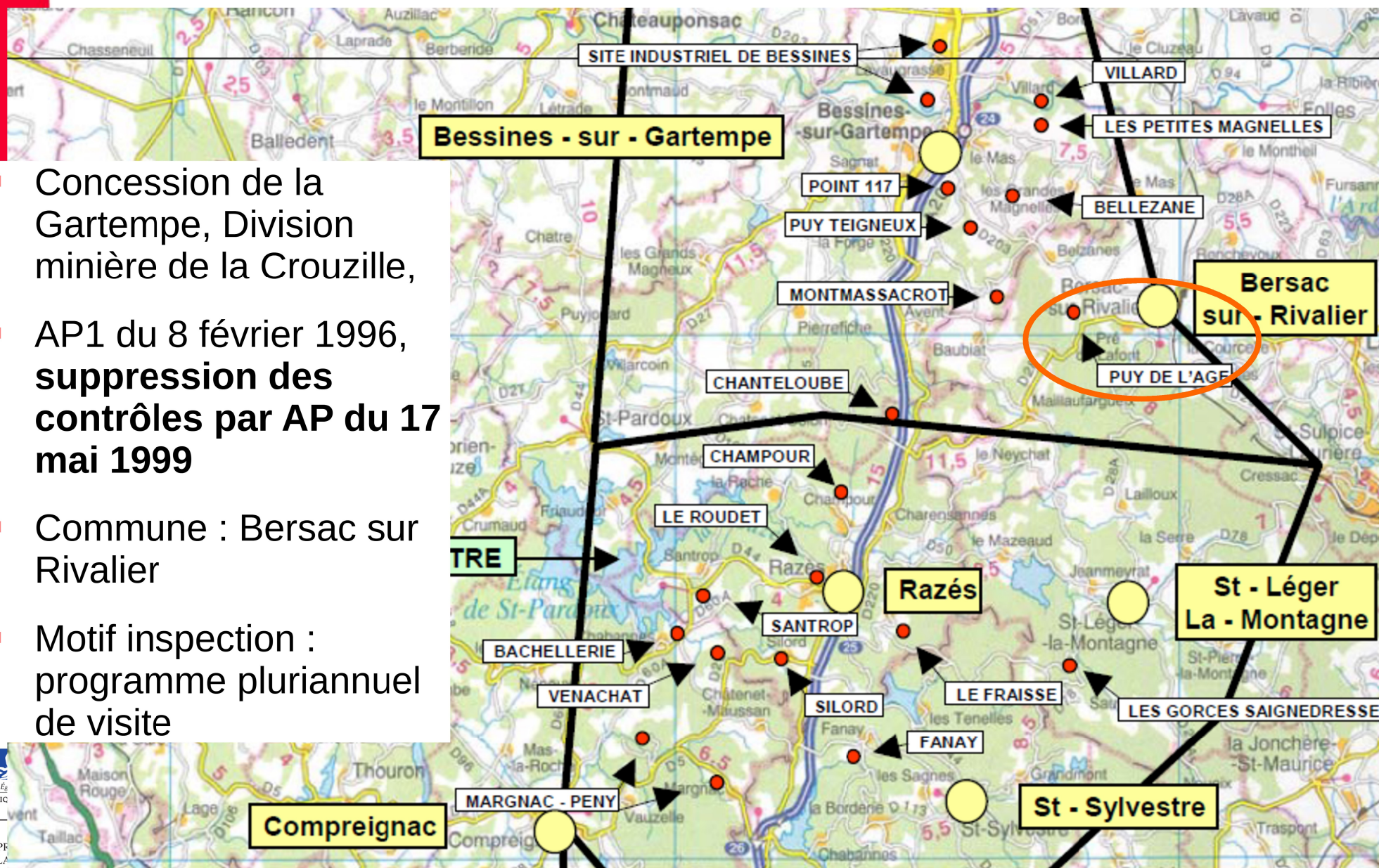
● Localisation rejets diffus

● point de rejet des eaux de surverse (CHR3)



Site de Puy de l'Age – Situation réglementaire

- Concession de la Gartempe, Division minière de la Crouzille,
- AP1 du 8 février 1996, **suppression des contrôles par AP du 17 mai 1999**
- Commune : Bersac sur Rivalier
- Motif inspection : programme pluriannuel de visite



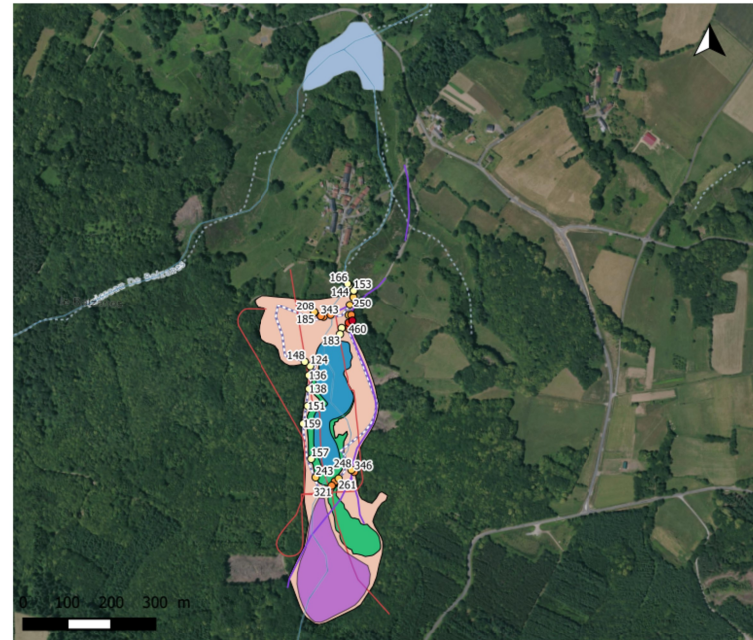
Site minier de Puy de l'Age – Inspection

26 avril 2022

Plusieurs constats :

- Le site reste conforme à son usage (pêche loisir), bon entretien.
- La clôture sur les zones de la MCO où il y a un risque de chutes est intacte.
- L'ancienne station de traitement et les anciens bassins de décantation n'ayant pas fait l'objet d'une analyse environnementale au moment du réaménagement, l'exploitant devra fournir un bilan de la pollution des sols.
- L'exploitant est tenu de compléter son dossier de récolement en prenant en compte une éventuelle pollution des sols et/ou un marquage radiologique.

Site minier de Puy de l'Age (87)



Légende

- Galeries
 - Verse à stériles
 - ⋯ Clotures
 - MCO
 - MCO en eau
 - Carreau minier
 - Stériles dispersés
- mesures SPPg (C/s)
- 124 - 200
 - 200 - 300
 - 300 - 400
 - 400 - 500
 - 500 - 511

Source données: BD Topogé@, Orano Mining, IGN

